

## **Le CNT s'est –il livré a un exploit ou une forfaiture ?**

Nous savions tous que des membres du CNT voulaient être candidats. Mais sous la pression, ils ont été obligés de se retirer. Et pour faire mieux, ils font passer des critères hors du commun.

Comment le CNT a pu traiter correctement et démocratiquement les critères Nr 1, 43, 5, 16 et 17 entre hier Vendredi soir et Lundi matin ?

Pour que le critère Nr 1 : « Etre de nationalité centrafricaine » soit rempli valablement, il faut un certificat de Nationalité délivré par le Tribunal de Grande Instance de Bangui. Or l'Administration ne travaille pas ; Et surtout ne travaille pas les Samedi et les dimanche

Pour que le critère Nr 4 : « Jouir de tous ses droits civiques et d'une bonne moralité » soit rempli valablement, il faut un Casier Judiciaire, si je ne me trompe. La délivrance d'un tel document par n'importe quel Tribunal en RCA est elle possible entre Vendredi soir et et Lundi matin ? .

Pour que le critère Nr 5. « Etre compétent, intègre, crédible, rigoureux, capable d'impulser une dynamique de réconciliation nationale, doté d'un leadership participatif et justifier d'une expérience dans les hautes fonctions politiques, publiques ou privées. » De quelle compétence est-il question ? Quels sont les critères pour juger quelqu'un de compétent pour être un candidat ? Faut-il avoir défendu une thèse en science politique par exemple?

Pour le critère Nr 16 « . Etre en règle avec l'administration fiscale de la République centrafricaine » Bravo, l'administration qui délivre ce document peut-elle le faire un week end et en deux jours ?.

Pour le critère Nr 17 « Déposer sur le compte du Trésor public une caution d'un montant de deux millions francs CFA (3.000 euros), non remboursable pour ceux dont la candidature est retenue. » Là aussi, le CNT a oublié de mentionner que le Trésor Public sera ouvert exceptionnellement Vendredi jusqu'à minuit puisqu'il faut ramener la preuve du versement et le joindre à son dossier le samedi

NON : Je suppose que le CNT a simplement oublié que le VOTE aura lieu le Lundi 28 janvier 2014 et non Lundi 20 janvier

OUI : Ceux qui exigent la dissolution du CNT ne se sont pas trompés

Pour rappel, wa A za, dans son appel du notre appel du 12 janvier 2014 déclare « Le Conseil National de Transition étant une émanation des institutions démissionnaires, il est urgent de concrétiser la rupture par le renouvellement immédiat de toutes les institutions de la transition. C'est pourquoi wa A za soutient l'idée d'une Assise Nationale organisées par la CEEAC. Cette Assise de cinq (5) jours à Bangui doit être composée de la société civile, des partis politiques, de la magistrature, des groupements sociaux, des Maires, des anciens élus et de l'Agence Nationale des Elections.

Ces assises de 5 jours serviront de corps électoral pour mener à bien le renouvellement des institutions de la transition en élisant par exemple le Collège Présidentiel et en mettant en place une Assemblée Constituante, un Conseil National de Défense et un Conseil de Lutte contre l'impunité, Vérité et Réconciliation.

Jean-Pierre MARA  
Coordonateur de wa A za  
18.01.2014

## Rappel : les 17 critères fixés et validés pour être éligible

01. Etre de nationalité centrafricaine.
02. Etre âgé(e) de 35 ans au moins.
03. Avoir une propriété bâtie en République centrafricaine.
04. Jouir de tous ses droits civiques et d'une bonne moralité.
05. Etre compétent, intègre, crédible, rigoureux, capable d'impulser une dynamique de réconciliation nationale, doté d'un leadership participatif et justifier d'une expérience dans les hautes fonctions politiques, publiques ou privées.
06. N'avoir pas été privé de son droit à l'éligibilité par décision de justice.
07. N'avoir pas été condamné à une peine afflictive ou infamante.
08. N'avoir pas été condamné à une peine d'emprisonnement pour vols, escroquerie, abus de confiance, détournement de deniers publics, faux et usage de faux, corruption et trafic d'influence, infraction aux lois sur les mœurs et stupéfiants, infractions économiques, douanières et fiscales.
09. N'avoir pas été condamné par contumace.
10. N'avoir pas été un failli non réhabiliter dont la faillite a été déclarée soit par les tribunaux centrafricains, soit par un jugement rendu a l'étranger mais exécutoire en République centrafricaine.
11. Ne pas être un majeur incapable ou une personne sous curatelle.
12. N'avoir pas été chef d'Etat de transition, Premier ministre chef du gouvernement de transition, membre du gouvernement de transition, membre du cabinet du chef d'Etat de transition, membre du cabinet du chef du gouvernement de transition, à compter du 17 janvier 2013.
13. Ne pas être membre du bureau du Conseil national de transition, membre du Conseil national de transition, membre de la Cour constitutionnelle de transition, membre du Haut conseil de communication de transition, membre de l'Autorité nationale des élections, leader d'un parti politique, magistrat en fonction, membre des forces de défense et de sécurité.
14. N'avoir pas été membre d'une milice ou d'une rébellion armée durant les 20 dernières années.
15. N'avoir pas été impliqué dans la mauvaise gestion d'un département ministériel, d'une administration, d'un office ou d'une entreprise publique en République centrafricaine.
16. Etre en règle avec l'administration fiscale de la République centrafricaine.
17. Déposer sur le compte du Trésor public une caution d'un montant de deux millions francs CFA (3.000 euros), non remboursable pour ceux dont la candidature est retenue.